

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



Dalheim, le 1^{er} juin 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que

le syndicat SIDEST (Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduelles de l'est)


a présenté la demande d'autorisation pour la prolongation de l'autorisation 1/08/0316 relative à l'installation et à l'exploitation d'une station d'épuration biologique d'une capacité de 650 équivalents-habitants à Welfrange, sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous les numéros 937/1960 et 944/2557.

Le dossier afférent est enregistré sous le numéro 1/24/0384 auprès de l'Administration de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Le présent avis est affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

L'avis est affiché pendant un **délai de quinze jours, soit du 2 juin 2026 au 16 juin 2026 inclusivement.**


La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre
Romain KILL